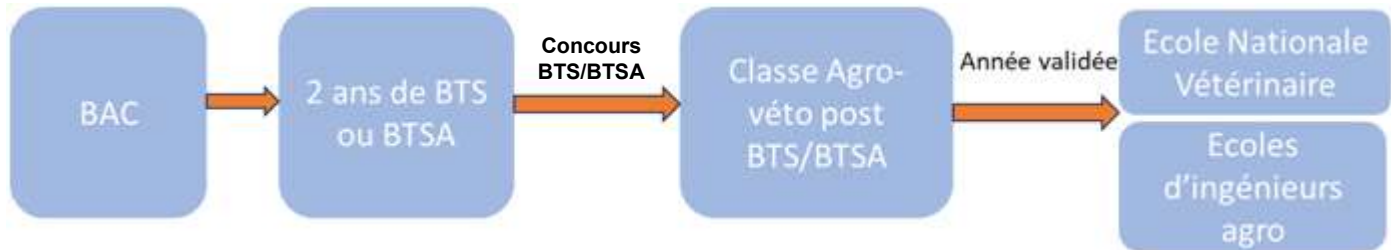


Classe Agro-Véto post BTS/BTSA

COMMENT ENTRER EN CLASSE AGRO-VÉTO POST BTS/BTSA ?

C'est une classe passerelle réservée aux titulaires d'un **diplôme Bac +2 de type BTS** souhaitant intégrer les **Grandes Écoles vétérinaires ou agronomes**.



Les étudiants pouvant présenter le **concours spécial BTS** proviennent d'un BTS de l'éducation nationale avec de la chimie ou de la biologie. Tout BTSA peut postuler (sauf Technico-commercial et Développement et animation des territoires ruraux).

Pour la spécialité « vétérinaire », ce concours peut être passé durant la 2^{ème} année de BTS/BTSA et l'année d'après. Pour la spécialité « ingénieur agronome », il sera possible de passer le concours pendant la deuxième année mais aussi les années suivantes. Il n'y a pas de classe préparatoire en amont pour présenter ce concours. Les modalités de ce concours sont les suivantes :

- Epreuves d'admissibilité :
 - o **Analyse du dossier de l'étudiant** (parcours scolaire + avis de l'équipe pédagogique en BTS). Remarque : l'anglais est uniquement analysé sur dossier (niveau minimum requis).
 - o **Epreuve écrite : essai argumentatif à l'aide de documents scientifiques.** L'évaluation porte principalement sur l'expression écrite ainsi que sur l'analyse, la réflexion et la compréhension des documents. Une de ces 6 thématiques doit être choisie par l'étudiant lors de l'inscription : Production Animale – Production Végétale – Environnement – Biologie, Biotechnologies et Santé -Agroalimentaire ou Paysage).
- Epreuves d'admission :
 - o **Pour la session 2024** : un entretien de 40 min sur le projet professionnel et sur un stage de BTS.
 - o **Dès la session 2025** : Plusieurs mini entretiens multiples (MEM) en visio (évaluation de la motivation, du projet, de la curiosité scientifique, des stages du candidat).



A l'issue de ce concours, l'étudiant admis sait déjà qu'il a une place soit en école vétérinaire, soit en école d'ingénieur agronome. Néanmoins, il doit faire une année en classe agro-véto post BTSA-BTS (classe passerelle) pour se remettre à niveau : sa place est alors garantie à condition que l'étudiant valide son année.

Internat en chambre simple ou double y compris les week-ends.

LA FORMATION EN CLASSE PASSERELLE

L'année en **classe agro-véto post BTS/BTSA** se déroule en 2 semestres, accompagnés de partiels en fin de semestre afin d'obtenir 60 crédits ECTS. La moyenne de l'étudiant à la fin de l'année sera constituée à **50% des notes du contrôle continu et à 50% des notes obtenues lors des partiels**. Le classement obtenu à l'échelle nationale dans les classes passerelles déterminera dans quelle école l'étudiant sera admis ensuite.

Un socle scientifique :

- Biologie-écologie : 12 ECTS
- Maths-informatique : 12 ECTS
- Physique-chimie : 12 ECTS

Un socle littéraire :

- Anglais : 6 ECTS
- Lettres-philosophie : 10 ECTS

Des matières pluridisciplinaires :

- Projet Interdisciplinaire de Médiation Scientifique (PIMS) : 4 ECTS
- Activité Collaborative en Science (ACeS) : 4 ECTS

- Des heures d'accompagnement personnalisé (AP)
- Des heures dédiées à l'orientation

Nous mettons en place d'importants moyens pour assurer une remise à niveau efficace pour entrer en école supérieure :

⇒ Une large place est faite à l'individualisation :

- Une classe à faible effectif (autour de 15 étudiants par classe)
- Au second semestre, des cours de tronc commun et des cours d'approfondissement véto et approfondissement agro dans les matières scientifiques.
- Des travaux pratiques (TP) de biologie, de physique-chimie et d'informatique.
- Des heures d'accompagnements personnalisés.

⇒ Des travaux de groupes avec les matières pluridisciplinaires :

- Le **PIMS** (projet interdisciplinaire de médiation scientifique) : Travail par groupe de 3 ou 4 visant à produire une communication scientifique destinée un public au choix (podcast, diaporama...) en français et en anglais.
- Le **ACeS** (Activité collaborative en sciences) : mise en œuvre d'un travail de recherche avec soutenance orale, en groupe de 3 ou 4, sur une thématique reliant deux des trois matières scientifiques étudiées.

⇒ Un encadrement et un accompagnement individualisés par l'équipe pédagogique avec les heures d'accompagnement personnalisé et les heures dédiées à l'orientation.

POUR QUI ?

Un élève **sérieux, dynamique, curieux et motivé** avec un **bilan homogène** a tout à fait sa place en classe agro-véto post BTS/BTSA et a toutes les chances d'intégrer une grande école : **il ne faut donc pas hésiter à tenter le concours réservé aux BTS/BTSA !**

Une bonne idée est d'aller à la rencontre des enseignants, par exemple lors des journées portes ouvertes. Ils pourront discuter avec vous de votre orientation.

LES POURSUITES D'ETUDES

A l'issue de l'année, les étudiants pourront postuler dans les **4 écoles vétérinaires** (Maisons-Alfort, Toulouse, Lyon et Nantes) ainsi que **dans diverses écoles d'ingénieurs** (Agro ParisTech, Institut Agro Dijon, VetAgroSup Clermont et de nombreuses autres écoles...). Quelques places seront réservées à des cursus par apprentissage dans les écoles d'ingénieurs publiques. Enfin, quelques places pour intégrer le master MEEF pourront aussi être proposées (à confirmer).

LE LYCEE LE VALENTIN

Le lycée du Valentin c'est aussi :

- Un lycée à taille humaine, des promos soudées où l'esprit d'entraide prévaut,
- Un établissement ancré dans le monde agricole, pour développer ses connaissances du monde agro-véto
- Un internat (en chambre individuelle ou double),
- Une équipe éducative impliquée,
- Un lycée facile d'accès : TGV, autoroute A7, transports en commun.

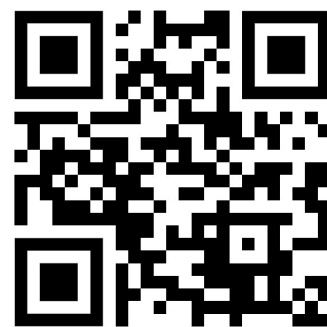
Lycée Le Valentin
Avenue de Lyon - 26500 Bourg-Lès-Valence
Tél : 04 75 83 33 55
legta.valence@educagri.fr
Site internet : www.levalentin.educagri.fr



Pour contacter le professeur coordinateur :
alexandre.heloin@educagri.fr



Pour accéder au site du lycée :



<https://levalentin.educagri.fr/>